

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE
PUBLIC DE TRANSPORT DE VEHICULES ENTRE MARSEILLE ET
L'ARCHIPEL DU FRIOUL

TITULAIRE : GROUPEMENT SOLIDAIRE TRANSRADES

Etabli en vertu des articles 31 à 33 du contrat de délégation

PREAMBULE

2016 est la troisième année civile complète d'exécution de la DSP depuis sa notification en novembre 2013.

L'année est marquée par 2 faits notables :

L'arrêt technique pour carénage réalisé en janvier février avec sablage et reprise complète des peintures de la coque

Un second tirage à terre en novembre afin de résoudre et de traiter les problèmes de corrosion apparus sur ballast arrière (cf détail point 1.2 ci-dessous)

PRESENTATION

Ce rapport reprend dans l'ordre les exigences mentionnées aux articles 31 à 33 du contrat de DSP.

Le programme de gros entretien (annexe 6 et article 20 du contrat) est géré par crédit d'un compte provision (157200) du montant figurant en annexe 6, et débité au fil de l'eau des dépenses réalisées.

La comparaison A / A-1 est intégrée aux différents tableaux. Pour ce qui concerne l'activité, nous avons modifié début 2016 le système de décompte des passages et des montants facturés correspondants, ce qui donne une plus grande exactitude des chiffres.

1. EXIGENCE DE L'ARTICLE 31

1.1. COMPTE EXPLOITATION

En préambule à la présentation des comptes, nous précisons que la correction de l'erreur faite à la clôture des comptes en 2015 (erreur dans les bases de calcul des ristournes dues) a été intégrée aux comptes 2016 et que les montants correspondant ont été dûment versés

Le résultat d'exploitation hors grand travaux est de 118 588 €

Le résultat net avec le poste grand travaux est de 86 090 €

Par rapports aux prévisions, les éléments déterminants du résultat ont été :

Pour les produits

- Un niveau d'activité annuel à 153 k€ soit très supérieur à 2015 (133) et à 2014 (126)

Cette augmentation de CA est exceptionnelle et correspond à une importante activité travaux sur les îles du Frioul mais également sur le château d'If. Le CA réalisé sur ENGELVIN, NEGRI et EL3C+ représente 32800 €. D'autre entreprise avec qui nous avons déjà travaillé en 2015 ont vu leur CA augmenter notablement (SELE, SNEF : + 2300 €)

De même, les entreprises de livraison de produits alimentaires voient une augmentation de 11 400 € ce qui est sans doute lié à une fréquentation en hausse des restaurants, centre, etc...

Il résulte également du changement de politique de la CUM, déjà noté en 2015, relatif à la gestion des gratuités.

On note également (voir détail activité) une facturation en progression sur les forfaits transport au m3 et sur les opérations en mise à disposition navire sur des périodes horaires (+8k€) environ.

- Nous n'avons pas réalisé d'opérations spéciales en 2016, contrairement à 2015 (service des croisiéristes, feux artificiels, ...)

Pour les charges

- Le total des charges à 473 K€ est un peu en dessous des prévisions budgétaires initiales, et notamment
 - o La maîtrise du délai d'immobilisation (malgré les 2 tirages à terre) a permis de limiter les frais d'affrètement du navire de remplacement (68 k€ pour 80 budgétés)
 - o Négociation sur les assurances compte tenu de l'arrêt du navire
 - o Charge de carburant en baisse (transfert sur affrètement et coût carburant)
- A l'inverse, le coût de l'arrêt technique est supérieur à la prévision (sablage, reprise peinture...)

EXPLOITATION ECUM - ANNEE 2016			Rappel 2015
Produits activités			
		591 744,62	416 531
70600200	TRANSPORT ECUM	153 450,63	133 119
70680200	CONTRIBUTION CUM (ecum)	447 036,00	279 082
70880000	AUTRES PROD.ACTI.ANN 20%		2 046
70889000	AUTRES PROD.ACTI.ANN EXO		3 200
70980000	(1) RRR S/PROD.ACTIVIT.A	-153,43	-327
70960000	(2) RRR S/PREST.SERV.(FR	-8 588,58	-589
Produits divers			
		3,10	301
76800000	AUTRES PROD.FINANCIE	1,60	2
77200000	PROD.DIV.COUR.S/EX.A		191
75800000	PRODUITS DIV.GESTION	1,50	108
Charges			
		-473 157,81	-343 063
exploitation			
60614200	CARBURANT ECUM	-47 969,31	-50 792
62140200	PERSONNEL DETACHE ECUM	-155 283,99	-165 000
60410200	AFFRETEMENTS (ECUM)	-68 306,67	-39 200
61552200	ENTRETIEN REPARATION ECUM	-6 889,19	-949
60630000	FOURN.ENTRET.&PETIT		-60
60630200	PETIT OUTILLAGE ECUM	-1 263,39	-2 353
60680200	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES ECUM	-4 202,29	-2 052
61560200	MAINTENANCE ECUM	-5 772,52	-854
61553300	ENTRETIEN CARENAGE	-98 226,34	
62260200	(3) HONORAIRES ECUM	-2 654,00	0
Charges fixes			
60420200	ASTREINTES (ECUM)	-45 123,14	-48 083
61320000	(4) PLACE AU PORT	-15 435,27	-15 583
61600000	PRIMES D'ASSURANCES	-13 031,47	-10 838
62260000	HONORAIRES	-3 111,00	-3 093
impots et taxes			
63511000	CFE CVAE	-868,00	-192
Frais financier			
62750000	SERVICES BANCAIRES	-1 927,34	-1 703
62751000	COMM CB	-30,32	-5
Charges diverses			
62600200	FRAIS POSTAUX ET TELECOM ECUM	-386,37	-183
60640000	FOURNIT.ADMINISTRATI		-21
60640200	FOURN ADM ECUM	-248,41	-22
62410000	TRANSPORTS S/ACHATS	0,00	-478
65800000	CHARGES DIV.GEST.CO	-293,99	-55
61350000	LOCATIONS MOBILIERES	-2 003,80	-1 546
65400000	PERTES S/CREANCES IR	-131,00	
Résultat		118 589,91	73 769

68750000	(5)	DOT.PROV.RISQ.& CHAR	-32 500,00	-14 000
78750000	(6)	REP/PROV.RISQ.& CH.E	27 182,10	14 000
61553200	(7)	GROS TRAVAUX ENTRETIEN ECUM	-27 182,10	-15 533

Resultat avec GTE	86 089,91	58 236
-------------------	-----------	--------

Renvois :

- (1) Article 24 DSP : Part variable de la redevance calculée sous forme de ristourne 3% sur transport - (compte 706002 voir remarque au debut du 1.1)
- (2) Article 25 DSP : Ristourne de 7,5% sur activité annexe : comptes 708800 et 890 (idem ci-dessus)
- (3) Prestation Bureau Veritas
- (4) Article 24 DSP : Part fixe de la redevance domaniale
- (5) Art 20 DSP : Compte de dotation pour les gros travaux entretien
- (6) Art 20 DSP : Compte de reprise de provision pour les gros travaux entretien
- (7) Art 20 DSP : Compte de charge si gros travaux entretien supérieur à provision

SUIVI DU BATEAU

2016 a vu le premier tirage à terre pour arrêt technique programmé.

Initialement prévu en 2015 et décalé pour des raisons de cadrage avec l'annualisation de la DSP, cet AT s'est déroulé en janvier / février.

Principaux points

Sablage œuvre vives et œuvres mortes jusqu'au bouchain

Sablage pont, pavois et superstructures

Traitement anti corrosion et reprise peinture coque

Divers travaux de chaudronnerie (Reprise de la porte arrière, Reprise insert de cloison longitudinale)

Et bien sûr visite à terre BV pour prolongation certificat de classe

En cours d'année, nous avons constaté une forte corrosion dans le ballast arrière et en fond de cale machine. Un second tirage a été rendu nécessaire afin de traiter ces points. Pour mémoire, le navire avait été livré en 2003 avec peintures de finitions passées sans traitement antirouille préalable.

Ont été réalisés en novembre :

Découpage du plafond de ballast (pont arrière) et des barrots oxydés,

Modification des événements de ballast afin de pouvoir les remplir jusqu'au plafond,

Changement des barrots et des tôles de pont,

Traitement anticorrosion,

Sablage des mailles sous presse-étoupes,
Par souci d'éviter trop de poussière en salle des machines, les tôles de fond dans ce compartiment ont été piquées et meulées avant traitement anticorrosion et peinture de finition.

Cet arrêt a été l'occasion de faire une réparation des 2 hélices qui subissent beaucoup d'agression d'objets divers (fond du vieux port notamment) aspirés par le flux.

En ce qui concerne la maintenance courante, nous avons suivi les prescriptions de Baudouin avec vidange toutes les 250h, complété par une révision et remise à neuf des pompes injections et injecteurs ainsi que du réglage des culbuteurs

Enfin, nous avons effectué le remplacement des treuils électriques de la rampe véhicule

1.2. SUIVI DU PROGRAMME CONTRACTUEL D'INVESTISSEMENT

Sans objet sur la période considérée.

1.3. RENOUVELLEMENT DES BIENS ET IMMOBILISATIONS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION

Sans objet sur la période considérée.

1.4. AUTRES DEPENSES DE RENOUVELLEMENT

Sans objet sur la période considérée.

1.5. INVENTAIRE DES BIENS DE RETOUR ET DE REPRISE

Comme en 2015, nous avons repris les dispositifs de pneus et chaînes sur le quai Frioul et ajouté des défenses tubulaires sur les 2 quais.

1.6. ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE NECESSAIRES A LA CONTINUE DU SERVICE

Sans objet sur la période considérée.

La caution constituée en 2014 est toujours effective (38 € de frais bancaires semestriels)

2. EXIGENCES DE L'ARTICLE 32 : QUALITE DE SERVICE

- Ponctualité : Pas de retard sur la période. La durée des trajets a été conforme à celle prévue initialement
- Suspension de service : Les jours de météo défavorables ont été anticipés et ce qui a permis une réorganisation du planning en fonction du type de véhicule et des priorités. Aucun transport demandé n'a été annulé.
- Journal des pannes et des interventions : Pas de panne courante.
- Accidents et incivilités : Néant dans le service, mais les baignades aux abords des rampes de chargement continuent de poser de grave problème de sécurité (déjà mentionné en 2015)
- Action d'information du fermier : L'affichage du règlement d'exploitation sur les 2 points d'embarquement est régulièrement contrôlé et repris quand nous constatons sa disparition.

3. EXIGENCE DE L'ARTICLE 33

3.1. EFFECTIF DU SERVICE EXPLOITATION

Pas de modification notable sur les équipages prévus sur le service. Le patron régulier de l'écUM, remplacé pour raison de maladie en 2015, a repris son poste.

3.2. RAPPORT DE VISITE REGLEMENTAIRE

Le certificat de franc bord a été prolongé jusqu'au 8 octobre 2017 date de la prochaine visite à flot au 07/10/2017, le permis de navigation

Les 2 rapports de visite sont joints en annexe

FREQUENTATION SUR LA PERIODE

2016

	VL*	Vi*	PL*	Petit engin	Engin Moyen	Engin	Total véhicule
Transport 2016	122	350	450	0	8	12	942
Gratuit	16	92	161			2	271
Payant tarif	106	258	289		8	10	671
Rappel tarif 2016	128	164	284	128	168	284	

CA	13 768	45 130	81 208		1 347	2 547	144 000
----	-----------	--------	-----------	--	-------	-------	---------

Facturation Fret au m3 ou tonne :	3 966
Facturation période horaire	4 315
activité 2016	152 281
Opération décembre 2015 facturée 2016	1 170
CA Global	153 451

2015

	VL	Vi	PL	Petit engin	Engin Moyen	Engin	Total véhicule
Transport 2015	170	322	453	1	1	6	953
Gratuit	26	105	189				320
Payant tarif	144	217	264	1	1	6	633
remisé article 22							0
Rappel tarif 2015	128	168	284	128	168	284	

CA	18 468	36 541	74 952	128	168	1 703	131 961
----	-----------	--------	-----------	-----	-----	-------	---------

Facturation Fret au m3 :	1085
Div : remise / suppléments / div	73
CA Global	133 119

3.3. SERVICES OCCASIONNELS

Sans objet sur la période considérée. Les opportunités exploitées en 2015 (croisiéristes, feux artifice...) ne se sont pas reproduites.

3.4. ESTIMATION MILLES PARCOURUS

Service régulier (1)	7500 nautiques
Service annexe	néant

ANNEXES

- Permis de navigation
- Certificat de Franc bord
- Rapport de visite affaires maritimes
- Rapport de visite Bureau Veritas

REPUBLIQUE FRANCAISE
MINISTERE CHARGE DE LA MER
CERTIFICAT NATIONAL DE FRANC-BORD

N° MSL0/CGN/20161004095651

Délivré en vertu des dispositions de la loi du 5 juillet 1983
et du décret du 30 août 1984 sur la sauvegarde de la vie humaine en mer,
l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

par le BUREAU VERITAS

REGISTRE INTERNATIONAL DE CLASSIFICATION DE NAVIRES

Nom du Navire	Numéro ou lettres Distinctifs	Port d'Immatriculation	Longueur (L.)	Type
Registre BV : 17737G SNC5190				
L'ECUM	MA 914196 FGD 2798	MARSEILLE N° IMO :	21.410m	NAVIRE DE CHARGE TRANSBORDEUR

Franc-bord mesuré à partir de la ligne de pont
Tropical : / mm (T)
Eté : 1152 mm (E)
Hiver : / mm (H)
Hiver dans l'Atlantique Nord : / mm (HAN)

Emplacement de la ligne de charge
/ mm au-dessus de (E)
Le bord supérieur de la ligne passant par le centre de l'anneau
/ mm au-dessous de (E)
/ mm au-dessous de (E)

Note : Les franc-bords et les lignes de charge qui ne sont pas applicables n'ont pas à être mentionnés sur le certificat

Réduction en eau douce pour tous les franc-bords / mm.

Le bord supérieur de la marque de la ligne de pont à partir de laquelle ces franc-bords sont mesurés se trouve à 0 mm du pont principal en acier en abord.

Date de la visite périodique : 04/10/2016

Le présent certificat est valable jusqu'au **8 Octobre 2017**,

Délivré à Marseille , le 4 Octobre 2016



**BUREAU
VERITAS**

Navigation en 4ème catégorie avec un camion de 38t max, 12 passagers et 3 membres d'équipage.

Dernière visite à sec: Janvier 2016

BUREAU VERITAS

C.GRATON

Par délégation du Secrétaire



Notes :

1. Lorsque un navire part d'un port situé sur une rivière ou dans des eaux intérieures, il est permis d'augmenter son chargement d'une quantité correspondant au poids du combustible et de toute autre matière consommable nécessaire à ses besoins pendant le trajet entre le point de départ et la mer.

2. Quand un navire se déplace en eau douce de densité égale à un, la ligne de charge appropriée peut être immergée à une profondeur correspondant à la correction pour eau douce indiquée ci-dessus. Quand la densité de l'eau n'est pas égale à un, la correction est proportionnelle à la différence entre 1,025 et la densité réelle.

Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2017



**BUREAU
VERITAS**

ATTESTATION DE VISITE

MSL0/2016/J0623

SNC 17737G (ex SNC5190)

Numéro SNC

L'ECUM

Nom du Navire

Armateur du Navire : GROUPEMENT SOLIDAIRE ICARD MSM	
DATES DE VISITE Commencement 02/11/2016 Fin 28/11/2016	LIEU DE LA VISITE Marseille FRANCE
EXPERT Christian Graton	
Rapport validé le 29/11/2016 par Sai-Hang Loo	
Tampon	

Type de navire	Cargo ship
Catégorie de navigation	4
Matériaux de la coque	Acier
Longueur H.T.	23.5 m
Longueur F.B.	21.4 m
Largeur	7.15 m
Creux	2.55 m
Constructeur et lieu de construction	PECH'ALU, KERVIGNAC
Année de construction	2002
Date de transformation	-



RESUME DE LA VISITE

VISITE(S) EFFECTUEE(S)	
Code	Nom de la Visite
NCLD	Visite Périodique de la coque à sec (SNC)

PLANNED INSPECTION ITEMS DEALTWITH OR POSTPONED		
Number	Description	Statut
Statutory - Load Line (SNC)		
MSL0/2016/J0605-LL1O	Corrosion de surface des fonds et des surbaux à traiter	dealt with
MSL0/2016/J0605-LL2O	Etanchéité des cloisons et pont à vérifier aux passages des câbles électriques.	dealt with

ATTESTATION DE VISITE

Table des matières

Page

1.	Surveyor's statement.....	4
2.	Documentation	4
3.	Visite de la carène	4
4.	Conclusion	5



1. Surveyor's statement

DCC001B NCLD

Coef : 0.0

Confirmation que les items applicables des règlements et conventions internationales associés à la présente visite ont été revus à la satisfaction de l'expert sans remarques, hormis ceux indiqués ci dessous.

2. Documentation

SNCD010 NCLD

Coef : 0.0

Le Certificat National de Franc Bord est-il à bord le jour de la visite ?

☒ Oui ☐ Non

SNCD020 NCLD

Coef : 0.0

Références du rapport de Franc-bord:

Rédigé par:	Mer et désign
Date et lieu de rédaction:	LORIENT 2003
Référence du Rapport de Franc-bord:	L'ECUM
Langue:	Français

SNCD030 NCLD

Coef : 0.0

Le dossier de Stabilité est-il à bord le jour de la visite ?

☒ Oui ☐ Non

SNCD040 NCLD

Coef : 0.0

Références du dossier de Stabilité:

Rédigé par:	Mer et désign
Date et lieu de l'approbation:	CRS 290 NAV 01
Référence du Rapport de Stabilité:	713/NC/MSL/2014/STB
Langue:	Français

3. Visite de la carène

SNCK010 NCLD

Coef : 0.0

Voir Remarque

Dates de dernières visites:

Date de la dernière visite à sec:	2016
Date de la dernière visite des mesures d'épaisseurs effectuées:	Octobre 2012

Remarque

Compte tenu de l'observation émise lors de la dernière visite, l'armateur a engagé des travaux de sablage des bordés des fonds des compartiments,

Le ballast arrière a été ouvert pour réaliser également un sablage interne,

Ce sablage du ballast arrière a mis en évidence une perte significative d'épaisseur de trois lisses de pont, ainsi que du bordé de pont au droit du ballast.

Les lisses ont été remplacées,

Un insert de bordé de pont 3m x 2m x 10 mm a été réalisé,

Les goussets d'extrémités de lisses ont été positionnés,

Des mises au droit des barrots positionnées,

Travaux réalisés par la société ESTC, satisfaisant après resuage et CND.

Epreuve du ballast arrière sans remarque.

SNCK020 NCLD

Coef : 0.0

Examen visuel de l'étrave, de la quille, du fond, du bouchain, de la liaison de quille de roulis, des murailles et de l'étambot.



SNCK030	NCLD	Coef : 0.0
Examen visuel des prises d'eau (caissons) et crépines.		
SNCK040	NCLD	Coef : 0.0
Examen interne des clapets, des vannes, des dalots, des prises d'eau et décharges.		
SNCK050	NCLD	Coef : 0.0
Examen visuel général externe des chaise d'arbres (ou autres moyens de propulsion), examen des fixations.		
SNCK060	NCLD	Coef : 0.0
Examen visuel externe du(ou des) gouvernail(s).		
SNCK070	NCLD	Coef : 0.0
La carène a-t-elle été nettoyée et repeinte ? ● Oui ○ Non		
SNCK080	NCLD	Coef : 0.0
Les anodes ont-elles été renouvelées ? ● Oui ○ Non		

4. Conclusion

SNCR010	NCLD	Coef : 0.0	Voir Remarque
A la suite de cette visite, l'Armateur a indiqué qu'aucune modification du navire ni des conditions d'assignation du franc-bord depuis la dernière visite par un représentant du BUREAU VERITAS n'avait été effectuée. Un certificat de franc-bord a été délivré valable jusqu'au 8 Octobre 2017			
<u>Remarque</u> Certificat en cours valide, au 08 Octobre 2017 confirmé.			

101

102

103

104

Ministère chargé de la Mer



PERMIS DE NAVIGATION

Délivré en vertu des dispositions du Code des transports et du Décret n°84-810 du 30 août 1984, modifié, relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, l'habitabilité à bord des navires et la prévention de la pollution.

En application du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié, la visite périodique en vue du renouvellement ou du visa du présent titre de sécurité doit être sollicitée, par écrit, par l'armateur un mois avant sa date d'expiration.

1 CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

Nom du navire :	L'ECUM	Jauge brute Londres (UMS) :	77
Numéro ou lettres distinctifs :	FGD2798	Jauge brute Oslo (Tx) :	100,58
Port d'immatriculation :	MARSEILLE	Longueur hors tout (m) :	23,68
Numéro d'immatriculation :	914196	Longueur de référence (m) ¹ :	21,41
Type de navire ² :	Navire de charge	Puissance propulsive (kW) :	500

1.1 Il lui a été attribué un Franc-bord été de 1152 mm.

1.2 Sa drôme de sauvetage est ainsi composée :
 0 canots de secours³;
 0 embarcations de sauvetage susceptibles de recevoir un total de 0 personnes;
 dont 0 embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours;
 1 radeaux de sauvetage susceptibles de supporter un total de 20 personnes;
 0 engins flottants susceptibles de supporter un total de 0 personnes;
 2 bouées de sauvetage dont 2 lumineuses, et 0 munies d'un fumigène;
 18 brassières de sauvetage dont 2 pour enfants;
 0 combinaisons d'immersion.

2 LE PRÉSENT PERMIS DE NAVIGATION EST VALABLE POUR LES CONDITIONS PARTICULIÈRES CI-APRÈS

2.1 Catégorie de navigation et parcours autorisé⁵ :

Catégorie de navigation : 4ème (5 milles des eaux abritées du port de départ)

Conditions d'exploitations : départ du Vieux port de Marseille -- Chargement maximal : camion de 38 tonnes.

Commentaires parcours autorisé :

Exemptions⁴ :

Commentaires équipage :

Durée maximale de séjour à la mer (en heures) :

Nombre maximum de personnes à bord de : 15 dont 3 membres d'équipage, 0 personnel spécial et 12 passagers.

2.2 Autres conditions ou limitations d'exploitation⁶ :

Néant

1 Uniquement pour les navires soumis aux divisions 223 et 226 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié

2 Navire à passagers, Navire de charge, Navire spécial, Navire de pêche, Navire de plaisance à utilisation commerciale.

3 Ne sont pas compris dans ce nombre les embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours.

4 Avec références de la décision

5 Parcours à préciser pour les navigations en 3ème, 4ème et 5ème catégories

6 Conditions d'exploitation, type de pêche etc ...

7 Rayer la mention inutile

Permis de navigation
Nom du navire : L'ECUM

Le permis de navigation atteste que les vérifications effectuées dans les conditions arrêtées par le ministre chargé de la mer n'ont pas permis de détecter de défaut apparent de nature à empêcher le navire de prendre la mer pour des motifs de sécurité, d'habitabilité ou d'hygiène du navire, de prévention des risques professionnels maritimes ou de prévention de la pollution.

Le présent Permis de navigation est valable jusqu'au : 07/10/2017

Lieu : MARSEILLE
Date : 07/10/2016
Signature de l'agent autorisé :

Stéphane VASSEUR
Inspecteur de la sécurité des navires
Et de la prévention des risques
Professionnels maritimes



RENOUVELLEMENTS / PROROGATIONS

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé⁷** jusqu'au :

Lieu :
Date :
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé⁷** jusqu'au :

Lieu :
Date :
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

Le présent permis de navigation est **renouvelé / prorogé⁷** jusqu'au :

Lieu :
Lieu :
Signature de l'agent autorisé :

Cachet

1 Uniquement pour les navires soumis aux divisions 223 et 226 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre 1987 modifié
2 Navire à passagers, Navire de charge, Navire spécial, Navire de pêche, Navire de plaisance à utilisation commerciale.
3 Ne sont pas compris dans ce nombre les embarcations de sauvetage également approuvées comme canots de secours.
4 Avec références de la décision

5 Parcours à préciser pour les navigations en 3ème, 4ème et 5ème catégories
6 Conditions d'exploitation, type de pêche etc ...
7 Rayer la mention inutile



Code des transports
Décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié
Arrêté du 23 novembre 1987 modifié

CSN MARSEILLE
33 Rue de la République-
CS20126
13304 MARSEILLE

ICARD J-M MARITIME
1 QUAI MARCEL PAGNOL
13007 MARSEILLE 7E ARRONDISSEMENT

N° MA/2016/1446

RAPPORT DE VISITE PÉRIODIQUE DU NAVIRE «L'ECUM»

Aujourd'hui 7 octobre 2016 à MARSEILLE, le navire «L'ECUM» immatriculé
MA 914196 a fait l'objet d'une Visite périodique de sécurité.

La commission de visite du CSN MARSEILLE composée de :

- Président de commission, **VASSEUR Stephane**
- Inspecteur de la sécurité des navires, **ZAMMIT Cecile**

s'est réunie à l'effet de procéder aux constatations prévues par le décret n°84-810 du 30 août 1984. La commission a visité le navire en se conformant aux prescriptions du décret du 30 août 1984 et des règlements pris pour application, et a consigné dans ce procès-verbal le résultat de ses opérations.

1. CARACTERISTIQUES DU NAVIRE

NOM DE NAVIRE :	L'ECUM		ICARD J-M MARITIME 1 QUAI MARCEL PAGNOL 13007 MARSEILLE 7E ARRONDISSEMENT
TYPE DE NAVIRE :	Navire de charge	N°IMO:	
JAUGES :	100.58 Tx 77 UMS	ZONE RADIO: N° MMSI: INDICATIF RADIO:	227010980 FGD2798
PUISSANCE PROPULSIVE :	500 Kw	LONGUEURS DU NAVIRE HORS TOUT: DE REFERENCE: ENTRE PERPENDICULAIRE: LARGEUR DU NAVIRE:	23.68 metre(s) 21.41 metre(s) 21.32 metre(s) 7.15 metre(s)
REGLEMENTATION APPLICABLE :	D 222 - Navire de charge	DATES DE MISE EN CHANTIER: POSE DE QUILLE: MISE EN SERVICE:	2002 10/07/2003
ENGIN PRINCIPAL : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT : ENGIN SECONDAIRE : TYPE DE PECHE : ART TRAINANT :			

2. CATEGORIE DE NAVIGATION

CATEGORIE DE NAVIGATION :	4ème (5 milles des eaux abritées du port de départ)
CONDITIONS D'EXPLOITATION :	départ du Vieux port de Marseille -- Chargement maximal : camion de 38 tonnes.
COMMENTAIRES PARCOURS AUTORISE :	
EXEMPTIONS :	
COMMENTAIRES EQUIPAGE :	
DUREE MAXIMALE DE SEJOUR A LA MER (EN HEURES):	
Nombre maximum de personnes à bord : 15 dont 3 membres d'équipage, 0 personnel spécial et 12 passagers.	

3. CERTIFICATS

Certificat	DATE DE DELIVRANCE AUTORITE	DATE EXPIRATION	DATE DE VISA AUTORITE	COMMENTAIRES
Certificat national de franc-bord	04/10/2016 Bureau Veritas	08/10/2017		
Permis de navigation	07/10/2016 CSN MARSEILLE	07/10/2017		

4. CONSTATATIONS

Les contrôles et vérifications suivants ont été réalisés à bord du navire :

4.1 PLANS ET DOCUMENTS

Documents du navire :

- Rapport de franc-bord (X1) - Rapport initiale BV du 03/12/2002.
Sans observation.
- Document unique de prévention (DUP) (X1).
Prescription.

4.2 COQUE ET FRANC-BORD

Marques du navire :

- Marques de franc-bord ou d'enfoncement maximum.
Sans observation.

Conditions d'assignation de franc-bord :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Contrôle des modifications aux conditions d'assignation du franc-bord (+ Vérification in situ de la conformité)	Sans observation

Stabilité :

- Informations approuvées relatives à la stabilité conservées à bord.
Sans observation.

Face externe de la carène et appendices :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Autre équipement (X3) - Echappements humides	Prescription

Assèchement :

Référentiel applicable au navire	Localisation	Constatations issues de la visite
Motopompe mobile (X1)	20m3/h	Sans observation
Plan de l'installation d'assèchement facilement consultable par personnel qualifié		Sans observation

4.3 APPAREILS DE PROPULSION ET AUXILIAIRES

Auxiliaires de propulsion :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Ventilation mécanique des locaux machines	Sans observation
Eclairage des locaux machines	Sans observation

4.4 ELECTRICITE

Distribution électrique :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Mise à la masse des carcasses et bâtis des installations électriques	Prescription

4.5 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

Prévention de l'incendie et de l'explosion :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Moyens d'obturation incombustibles et fermés de l'extérieur des manches de ventilation	Sans observation
Calorifugeage et intégrité des échappements de moteurs	Prescription

Extinction fixe :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Extinction fixe au CO2 (X1) - 1 charge 46 kg	Date prochaine révision : 16/02/2017 Sans observation
Attestation de contrôle de l'extinction fixe	Date prochaine révision : 16/02/2017 Sans observation
Instructions d'utilisation des installations d'extinction fixe clairement affichées	Sans observation

Matériel mobile de lutte contre l'incendie :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Extincteur portatif (X6) - 1 x 5kg CO2, 5 x 6 kg ABC	Date prochaine révision : 16/02/2017 Sans observation
Attestation de contrôle des extincteurs	Sans observation

4.6 DISPOSITIFS DE SAUVETAGE

Engins collectifs de sauvetage :

Référentiel applicable au navire	Capacité	N° de série/Mise en service	Date prochain contrôle
Radeau pneumatique classe I ou Solas (X1)	20 personne(s)	9DN28D303	Date prochaine révision : 01/11/2016 Sans observation

Engins individuels de sauvetage :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Brassière de sauvetage sans appareil lumineux (X16)	Sans observation

Dispositions opérationnelles d'abandon :

Dispositions	Constatations issues de la visite
Drôme de sauvetage compatible avec le nombre maximum de personnes à bord et la catégorie de navigation	Sans observation
Vérification de la conformité de la disponibilité et de l'arrimage de l'ensemble des moyens de sauvetage	Sans observation

4.7 SECURITE DE LA NAVIGATION ET COMMUNICATIONS RADIO

Signaux de détresse :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Fusée à parachute (X3)	Date fin de validité : 01/12/2016 Sans observation
Fumigène flottant (X2)	Date fin de validité : 01/02/2019 Sans observation

Installations radioélectriques :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Numéro MMSI et indicatif d'appel clairement affichés	Sans observation
Visite de l'Agence nationale des fréquences (ANFR)	Sans observation

4.8 PROTECTION DES PERSONNES - ENGINS DE LEVAGE

Protection des personnes :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Eclairage des lieux de travail	Sans observation
Protection des pièces mobiles et des surfaces chaudes	Sans observation

4.9 HYGIENE ET HABITABILITE - MATERIEL MEDICAL

Matériel médical :

Référentiel applicable au navire	Constatations issues de la visite
Dotation médicale C (X1)	Date fin de validité : 17/02/2017 Prescription

4.10 EXPLOITATION - PREVENTION DE LA POLLUTION - SURETE

Cargaisons :

- Points d'ancrages et saisissage de la cargaison.
Sans observation.

5. ESSAIS

Les essais suivants ont été réalisés à bord du navire :

Type d'essai	Observations
Essai par sondage des alarmes de montée d'eau par immersion	Sans observation
Essai par sondage d'assèchement réel des compartiments	Sans observation
Essai des moyens de communication entre passerelle et locaux machine	Sans observation
Essai de l'appareil à gouverner en mode normal et en secours	Sans observation
Essai de l'éclairage de secours	Sans observation
Essai par sondage de la détection incendie	Sans observation
Essai des arrêts et fermetures à distance	Sans observation
Essai des bouches manches et lances incendie	Sans observation
Essai du réseau d'eau sous pression	Sans observation
Essai de l'alarme de déclenchement de l'extinction fixe au gaz et de l'arrêt de la ventilation	Sans observation
Essai des feux de navigation (feux complets et le cas échéant en double avec alimentation électrique de secours)	Sans observation
Essai des signaux sonores et de brume	Sans observation

6. OBSERVATIONS

6.1 Observations générales

En application de l'article 130.9.01, le coefficient d'évaluation définissant la périodicité du permis de navigation est de 8. La prochaine visite de sécurité aura lieu dans 2 ans.

6.2 Observations particulières

Neant

7. PRESCRIPTIONS

La commission de visite prescrit de corriger les défauts suivants dans les délais impartis :

7.1. Rappel des prescriptions émises lors des visites précédentes

Neant

7.2. Prescriptions nouvellement émises

N°	INTITULE	REFERENCE REGLEMENTAIRE	DATE D'EMISSION	DATE LIMITE DE REALISATION
1	Autre équipement (X3) - Echappements humides	222-3.01	07/10/2016	07/11/2016
Réparer la fuite au niveau du pot bâbord				
2	Document unique de prévention (DUP) (X1)		07/10/2016	07/11/2016
Mettre à jour le Document avec une analyse plus approfondie des risques possibles				
3	Mise à la masse des carcasses et bâtis des installations électriques	222-5.04	07/10/2016	07/11/2016
Remettre en état les tresses de masse au niveau des tuyaux des pompes attelées				
4	Calorifugeage et intégrité des échappements de moteurs	222-3.17	07/10/2016	07/11/2016
Réparer la fuite au niveau du soufflet tribord				
5	Dotation médicale C (X1)		07/10/2016	14/10/2016
Date de validité : 17/02/2017				
Compléter la dotation				

8. DECISION

Le permis de navigation est renouvelé jusqu'au 08/10/2017, date d'expiration du certificat national de Franc-Bord. Il pourra être renouvelé jusqu'au 08/10/2018 après renouvellement du futur certificat de Franc-Bord.

L'armateur effectuera sa demande de renouvellement des titres de sécurité un mois avant leur date d'expiration, conformément à l'article 130.8 et l'Annexe 130.A4 du règlement annexé à l'arrêté du 23 novembre modifié.

L'armateur notifiera au Centre de Sécurité des Navires compétent la non réalisation des prescriptions dans les délais impartis conformément à l'article 4.V du décret 84-810 du 30 août 1984 modifié.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de 15 jours francs à compter de la notification de la décision contestée dans les conditions fixées par la section 3 du décret précité.

En conformité avec l'article 30 de ce même décret, copie du présent procès-verbal devra figurer dans le registre tenu à bord.

Fait le 7 octobre 2016 à MARSEILLE

Président de commission

Stephane VASSEUR

Inspecteur de la sécurité des navires

Cecile ZAMMIT

